Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201370-20251216-25161208-DE

COMMUNE DE MAËL-CARHAIX – 22340	
Conseil municipal du mardi 16 décembre 2025 à 20h	**Délibération n° 25.16.12.08**
Date de convocation : 04.12.2025 Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 11 ; Absents : 2 ; Pouvoirs : 2	**Vote -** Pour : 13 (11+2) Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Voirie 2026. Prestation ADAC de réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie. Montant : 1 250.00 € HT, soit 1 500.00 € TTC.

Classification « actes » : Finances locales – 7.1 : Décisions budgétaires

Madame le Maire rappelle que la Commune avait adhéré à la nouvelle structure publique susceptible d'apporter aux collectivités locales une solution d'assistance à maîtrise d'œuvre – ADAC – depuis sa création.

Jusqu'à présent le montant de l'adhésion annuelle était fonction de la population DGF.

La Commune a ainsi fait appel aux services de cette structure pour les programmes annuels de voirie et également pour la désignation de la maîtrise d'œuvre pour différents programmes tels que l'aménagement des entrées de bourg, de la rue de la Gare et de la rue de Paule.

Cependant, le nouveau modèle économique de l'ADAC prévoit, depuis le 1er septembre 2017, une participation forfaitaire des adhérents sollicitant des missions.

L'intérêt de l'assistance de l'ADAC n'étant plus à démontrer au vu de l'efficacité démontrée dans les derniers projets, Madame le Maire propose, pour le programme de voirie 2026, de solliciter l'ADAC pour une prestation « réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie » d'un montant de 1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **sollicite l'ADAC pour assurer une prestation « réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie » d'un montant de 1 250.00 € HT, soit 1 500.00 € TTC,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis de prestation correspondant.**

Le Maire,
Rollande LE BORGNE